



Entente d'utilisation du chalet, des abris et des campings Alt. 840 m

HEURE D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Vous pouvez arriver à partir de 12 h (midi) et nous vous demandons de quitter votre site au plus tard à 11 h.

ACCÈS AU CHALET

Tous les campeurs ont accès aux installations dans le chalet, durant les heures auxquelles il est surveillé par le gardien. Le chalet est ouvert aux heures suivantes (et parfois un peu plus) :

Vendredi : de 16 h à 23 h

Samedi : de 7 h à 23 h

Dimanche : de 7 h à 11 h

Merci de ne rien laisser à l'intérieur du chalet dont vous pourriez avoir besoin durant les heures de fermeture. Chaque campeur est responsable de ramasser ses effets personnels (incluant ses déchets) quand il quitte les lieux. Pour ceux qui utilisent la cuisine au refuge, cela inclut de faire la vaisselle et de nettoyer les comptoirs.

POLITIQUE SUR LES MINEURS

Les personnes mineures (moins de 18 ans) doivent absolument être sous la supervision d'au moins un adulte responsable.

COUVRE-FEU

Un couvre-feu est en vigueur à partir de **23 h**. Merci de respecter le droit à la tranquillité des autres visiteurs.

DÉCHETS

Ici on récupère et on composte! Il y a une boîte à recyclage dans le chalet et dans chaque toilette, un contenant à compost dans le chalet et une poubelle dans le chalet et dans chaque toilette. Merci de nous aider à réduire les odeurs de poubelle et le transport de déchets en disposant écologiquement de vos matières résiduelles.

EAU

L'eau du robinet **n'est pas potable**. L'eau potable est disponible dans les bidons bleus placés à l'extérieur et à l'intérieur du chalet. Elle est montée chaque semaine par télésiège. Nous vous remercions de ne pas la gaspiller, étant donné qu'elle est limitée et que des efforts doivent être consacrés à son transport.

FEUX et BOIS DE FEU (accès partagé et gratuit)

Il y a un foyer dans le chalet et deux endroits désignés pour faire un feu à l'extérieur. Pour raisons de sécurité, **il est strictement interdit de faire des feux ailleurs**. L'accès au bois pour les feux est contrôlé par le gardien pour éviter les abus et risques associés au feu. Le gardien du refuge est responsable de la réserve de bois. Celui-ci respecte l'indice [SOPFEU](#). Informez-vous avant votre visite sur les cartes d'intensité de la [SOPFEU](#).

ANIMAUX

Les **chiens** en laisse sont autorisés sur les sites de camping et dans les abris. Par contre, par respect pour les autres utilisateurs du chalet, nous vous demandons de ne pas entrer à l'intérieur avec celui-ci. Merci également de ne pas nourrir les animaux sauvages, pour leur bien et votre sécurité!

J'ai lu et je comprends les règlements du camping Altitude 840 m.

Date : _____

Nom : _____

Signature : _____

Si vous avez des questions, n'hésitez pas de demander au gardien. **Bonne visite!**